

APRC - réunion du CA, en visio

Présents : Christine BOCKAERT, Jean-Louis WATHY, Marie-Emmanuel RAFFENEL, André RUCHOT, Gérard DUBUS, Maryse DUBUS, Christian QUINTIN, Brigitte TETART.

1 - Point juridique avec Camille Chochois

Point sur les dossiers en cours et procédures

Six dossiers passeront au tribunal dans les deux prochains mois : trois dossiers en Appel sur Lyon, trois dossiers en première instance au Pôle Social. Les parties adverses envoient continuellement de nouvelles conclusions, ce qui nécessite un fort investissement de la commission juridique

Point sur l'accueil

Les sollicitations ont concerné, d'une part des personnes qui avaient mis en suspens leurs démarches et les ont réactivées, d'autre part des personnes relevant du Réseau Véro vers lequel nous les avons orientées.

Dossiers confiés aux avocats

Certains dossiers sont dès le départ confiés à des avocats. Pour cela la commission juridique poursuit son travail de partenariat avec des cabinets d'avocats intéressés et formés sur les questions que nous portons. Ils sont aujourd'hui au nombre de cinq. Nous pouvons également compter sur l'appui de chercheurs et d'enseignants, précieux pour leurs compétences en matière de droit du travail.

Cassation

Deux dossiers sont en cours. Les conclusions sont attendues pour février 2027.

Des problématiques particulières requièrent notre attention

Le travail au pair : les Prud'hommes doivent être saisis dans les 2 ans pour requalifier le contrat de travail. Or, le **phénomène d'emprise** rend souvent nécessaire plus de temps avant de pouvoir réagir.

Les « Familiers » : ils doivent être indéniablement déclarés à la CAVIMAC et les communautés doivent effectuer les mêmes démarches que pour les religieux.

Point Cœur : cette entité est un exemple de structure difficile à cerner ; elle ne dépend plus de l'Église catholique et ne revendique plus d'activité religieuse dans le cadre de son association loi 1901. La CAVIMAC refuse de la reconnaître comme collectivité religieuse. Or, des personnes ont été engagées en un temps où l'association avait un statut canonique reconnu sur un diocèse. Aujourd'hui elle poursuit son activité.

- Nous nous réjouissons de dossiers qui ont pu aboutir et sommes sensibles aux témoignages de reconnaissance reçus et au fait que les personnes ayant été aidées continuent à être adhérents.

Saisine du Tribunal Pénal Canonique National

Des démarches auprès de canonistes ont été effectuées pour éclaircir ce point. Le recours au tribunal canonique est limité aux dossiers individuels, sans recours hiérarchiques possibles et sans publication des décisions (pas de possibilités jurisprudentielles). Les articles du droit canon montrent que ces

recours sont très restreints, d'autant que les recommandations données par la CORREF et la CEF ne sont que des conseils, qui n'obligent pas les diocèses et les communautés.

2 - Ressources humaines / Bénévolat

Demande de bénévolat

Un projet de fiche est en cours pour une demande de bénévolat sur le site « Tous Bénévoles » ou pour un salon du bénévolat.

En tant qu'association de bénévoles, nous détenons des compétences que les avocats n'ont pas et devons les transmettre aux personnes pour leurs négociations.

Un contact est en cours pour l'aide éventuelle d'une jeune retraitée sur la question des calculs de cotisations et d'indemnités

3 - Administration et Gestion

Assurances

Nous poursuivons les recherches d'une solution pour assurer les membres du conseil d'administration.

Frais

La grille de remboursement des frais doit être actualisée et renvoyée.

4 - Communication et Stratégie Média

Archives

Leur installation sur le site a nécessité beaucoup de temps. L'accès sera réservé sur demande aux personnes accompagnant des procédures en cours.

Commission Communication

La réunion de la commission communication prévue le lundi 21 septembre reverra l'organisation du site et les problèmes techniques.

Relations avec les médias

Nous poursuivons le travail de constitution d'un **dossier de presse** avec une commission ad'hoc.

Diffusion du courrier du Défenseur des droits auprès des communautés

Il a été envoyé via « Assoconnect » à 400 adresses. Aucun retour direct, mais l'information semble circuler dans les communautés.

Rappel qui peut être utile à tout un chacun :

En cas de désaccord persistant ou de problème avec un service public (CAF, France Travail, impôts...) ou de discriminations, tout citoyen peut contacter **le délégué du Défenseur des Droits** de son arrondissement.

5 - Autour du sujet sur la « Refondation de l'Association »

Afin de développer la ligne « soutien et conseil » nous avons prévu d'approfondir notre capacité d'accueil et d'écoute par une formation.

Expérimentation : mise en place d'une expérimentation interne lors du CA le 12 octobre, (un écoutant, un écouté, un observateur/médiateur) pour vérifier la faisabilité.

Condition : la proposition à l'ensemble de l'association pourra se faire par la suite en fonction de nos capacités de déploiement.

6 - Divers et Informations partenaires

Fraternité Victimes

Deux membres du CA participeront au weekend de rentrée les 10 et 11 octobre prochains.

IA

Le travail sur l'Intelligence Artificielle est mis en sommeil pour l'instant.

Prochaine réunion du CA : Visioconférence le 12 octobre

La Présidente

Christine Bockaert

La secrétaire

Maryse Dubus